

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00601 Numéro SIREN : 514 133 263 Nom ou dénomination : 2S SOLAR
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt 1567

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1567

Déposant :

Nom/dénomination : 2S SOLAR

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 514 133 263

N° gestion : 2009 B 00601



Signature



Désignation de l'entreprise SAS 2S SOLAR				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise Les Terres de Pressigny				79310 VERRUYES	
Numéro SIRET * 5 1 4 1 3 3 2 6 3 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	861 177	326 091	535 086	576 839
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	861 177	326 091	535 086	576 839
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	8 189		8 189	11 962
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	4 731		4 731	4 328
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	136 955		136 955	94 403
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 496		2 496	2 410
Total II		096	098	152 372		152 372	113 103
Total général (I+II)		110	112	1 013 548	326 091	687 458	689 942

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	15 000	15 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	1 500	1 500
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	88 080	24 175
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	62 916	63 905
Provisions réglementées	140		
Total I	142	167 496	104 580
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	517 193	579 380
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 768	1 903
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		4 079
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	519 961	585 362
Total général (I + II + III)	180	687 458	689 942

RENVIS		(1)	(4)	(5)
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2S SOLAR

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2018 Exercice N-1 clos le 31 12 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *	217		218	133 673	134 568
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	133 673	134 568
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	11 675	10 652
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	3 040	244	4 522	4 374
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	41 753	41 753
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	57 950	56 779
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	75 723	77 788
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290	0	0
	Charges financières	(V)			294	8 791	9 805
	Charges exceptionnelles	(VI)			300	0	0
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	4 016	4 079
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	62 916	63 905
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	62 916	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	4 016	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprense nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	26 773	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	26 773	372

Dossier N° 005728 en Euros.

CASSIOPEE EXPERTISE



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2S SOLAR

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	28 036	422		424		426	28 036	28 036
	Constructions	430	800 495	432		434		436	800 495	800 495
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	17 500	442		444		446	17 500	17 500
	Installations générales, agencements divers	450	14 245	452		454		456	14 245	14 245
	Matériel de transport	460	900	462		464		466	900	900
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	861 177	492		494		496	861 177	861 177
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	4 532	512	1 345	514		516	5 877	
	Constructions	520	255 239	522	38 982	524		526	294 221	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 500	532		534		536	17 500	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 167	542	1 426	544		546	7 593	
	Matériel de transport	550	900	552		554		556	900	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	284 338	572	41 753	574		576	326 091	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	28 036		
Constructions sur sol propre	800 495		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 500		
Installations générales agencements aménagements divers	14 245		
Matériel de transport	900		
TOTAL	861 177		
TOTAL GENERAL	861 177		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			28 036	28 036
Constructions sur sol propre			800 495	800 495
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			17 500	17 500
Installations générales agencements aménagements divers			14 245	14 245
Matériel de transport			900	900
TOTAL			861 177	861 177
TOTAL GENERAL			861 177	861 177

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	4 532	1 345		5 877
Constructions sur sol propre	255 239	38 982		294 221
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 500			17 500
Installations générales agencements aménagements divers	6 167	1 426		7 593
Matériel de transport	900			900
TOTAL	284 338	41 753		326 091
TOTAL GENERAL	284 338	41 753		326 091

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 345				
Constructions sur sol propre	38 982				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 426				
TOTAL	41 753				
TOTAL GENERAL	41 753				



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 189	8 189	
Impôts sur les bénéfices	64	64	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 703	1 703	
Débiteurs divers	2 964	2 964	
Charges constatées d'avance	2 496	2 496	
TOTAL	15 416	15 416	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	574	574		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	516 619	63 119	262 814	190 686
Fournisseurs et comptes rattachés	2 768	2 768		
TOTAL	519 961	66 461	262 814	190 686
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 118			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 189
Autres créances	2 964
Total	11 153

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Total	2 326

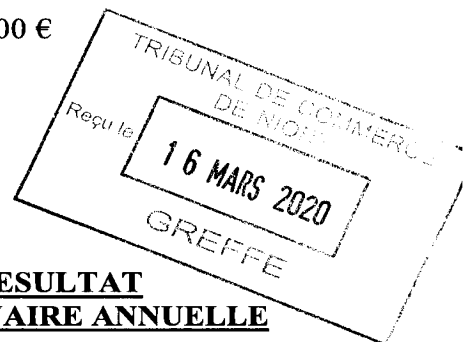
Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 496
Total	2 496



Signature

2S SOLAR
Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €
Siège social : Les Terrres de Pressigny
79310 VERRUYES
514 133 263 RCS NIORT



TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 23 AVRIL 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 62 916.45 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Un résultat de | 62 916.45 € |
| - Soit un bénéfice distribuable de | 62 916.45 € |
| - Une somme de | 40 000.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de | 26.66 € |
| - et le solde, soit | 22 916.45 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 26.66 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Le président



Jean-Georges SAND

Ingénieur Commercial

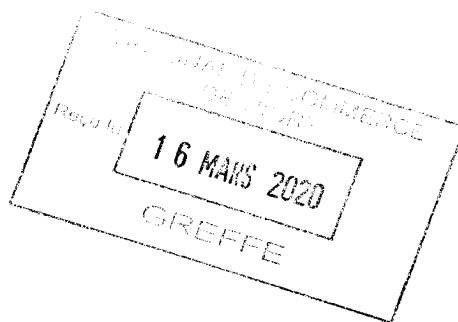
Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

1 rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM

Tél. : 03.88.15.24.15 - Fax : 03.88.15.24.16
www.cabinet-sand.fr



2S SOLAR

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

Les Terres de Pressigny
79310 VERRUYES

R.C.S. NIORT
SIREN 514 133 263

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice

du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
BANQUE POPULAIRE STRASBOURG - Cpte n° 06 21 6208609



[Signature]

2S SOLAR

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

Les Terres de Pressigny
79310 VERRUYES

*RCS de NIORT : 514 133 263
SIREN 514 133 263*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2S SOLAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

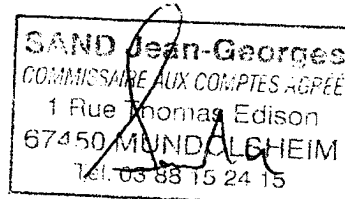
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

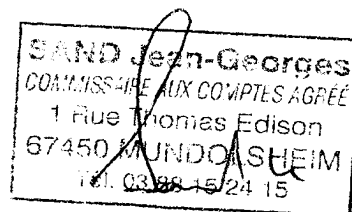
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.



6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

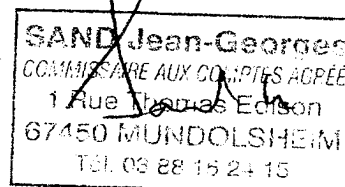
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Mundolsheim, le 12/03/2020

SAND J.G.
Commissaire aux Comptes



ANNEXE :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les compte annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tel. 03 88 15 24 15



Désignation de l'entreprise SAS 2S SOLAR Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Les Terrres de Pressigny 79310 VERRUYES

Numéro SIRET * 51413326300020

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS	Fonds commercial *	010	012				
	Immobilisations incorporelles	014	016				
	Autres *						
	Immobilisations corporelles *	028	030	861 177	326 091	535 086	576 839
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	861 177	326 091	535 086	576 839
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	8 189		8 189	11 962
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	4 731		4 731	4 328
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	136 955		136 955	94 403
Charges constatées d'avance *		092	094	2 496		2 496	2 410
Total II		096	098	152 372		152 372	113 103
Total général (I+II)		110	112	1 013 548	326 091	687 458	689 942
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	15 000		15 000
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126	1 500		1 500
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131	88 080		24 175
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	62 916		63 905
Provisions réglementées				140			
Total I				142	167 496		104 580
Provisions pour risques et charges				154			
Total II				156	517 193		579 380
Emprunts et dettes assimilées				164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	2 768		1 903
Fournisseurs et comptes rattachés *				172			4 079
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169			
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	519 961		585 362
Total général (I + II + III)				180	687 458		689 942
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			453 500
(2) Dont créances à plus d'un an		197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Signature

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 25

Formulaire obligatoire (article 703 Series A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2S SOLAR

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8 J Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7 J Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises *	209	210									
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214									
	217	218	133 673								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222									
Production immobilisée *		224									
Subventions d'exploitation reçues		226									
Autres produits		230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	133 673								
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234									
Variation de stock (marchandises) *		236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240									
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	11 675								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	4 522								
Rémunérations du personnel *		250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252									
Dotations aux amortissements *		254	41 753								
Dotations aux provisions		256									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262									
	260										
Total des charges d'exploitation (II)		264	57 950								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	75 723								
Produits financiers		280									
Produits exceptionnels		290	0								
Charges financières		294	8 791								
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	0								
	348										
Impôts sur les bénéfices *		306	4 016								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	62 916								
B - RÉSULTAT FISCAL		312	62 916								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318									
Provisions non déductibles *		322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	4 016								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330									
Fractions des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997									
Entreprise nouvelles (44. sections)	986										
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sections)	981										
Divers ZFA (44. sections)	345										
Zone franche urbaine (44. sections et octies A)	987										
Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989										
Investissements outre-mer	344										
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	26 773								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370	26 773								

Dossier N° 005728 en Euros.

CASSIOPEE EXPERTISE



Signature

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immatriculation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

Legislative Group

CASSIOPEE EXPERTISE

Arne C.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2S SOLAR

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 400
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

MUNDOLSHEIM
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15

Cagid Group

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 005728 en Euro

CASSIOPEE EXPERTISE



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	28 036		
Constructions sur sol propre	800 495		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 500		
Installations générales agencements aménagements divers	14 245		
Matériel de transport	900		
TOTAL	861 177		
TOTAL GENERAL	861 177		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			28 036	28 036
Constructions sur sol propre			800 495	800 495
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			17 500	17 500
Installations générales agencements aménagements divers			14 245	14 245
Matériel de transport			900	900
TOTAL			861 177	861 177
TOTAL GENERAL			861 177	861 177

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	4 532	1 345		5 877
Constructions sur sol propre	255 239	38 982		294 221
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 500			17 500
Installations générales agencements aménagements divers	6 167	1 426		7 593
Matériel de transport	900			900
TOTAL	284 338	41 753		326 091
TOTAL GENERAL	284 338	41 753		326 091

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 345				
Constructions sur sol propre	38 982				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 426				
TOTAL	41 753				
TOTAL GENERAL	41 753				

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 189	8 189	
Impôts sur les bénéfices	64	64	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 703	1 703	
Débiteurs divers	2 964	2 964	
Charges constatées d'avance	2 496	2 496	
TOTAL	15 416	15 416	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	574	574		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	516 619	63 119	262 814	190 686
Fournisseurs et comptes rattachés	2 768	2 768		
TOTAL	519 961	66 461	262 814	190 686
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 118			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tel. 03 88 15 24 15



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 189
Autres créances	2 964
Total	11 153

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Total	2 326

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 496
Total	2 496

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15

